

entrepreneurs de la ville comment il se faisait qu'ils avaient abandonné ce contrat—pourquoi ils ne l'avaient pas pris pour un montant moins élevé. Ils me dirent que tous les devis avaient été changés, que les matériaux qu'ils étaient tenus d'employer par les devis ont été changés pour Rhodes, Curry et Cie, et telle a été la pratique suivie dans tous les contrats qui ont été accordés à cette compagnie.

Je me rappelle qu'étant à Baddeck, dans le comté de Victoria, où l'on était en frais de construire un édifice public, on me dit que le lot du coin destiné à la bâtisse avait été acheté du député siégeant alors, pas le député actuel, pour \$1,000 ou \$1,200, et on me fit voir, au coin opposé, plus favorablement situé, un lot qui avait été offert pour \$300. C'est une nouvelle illustration du cas d'Annapolis, et de la manière dont le ministre des travaux publics permet que les affaires de son ministère soient conduites dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et j'ai lieu de croire que la Nouvelle-Ecosse ne fait pas exception à la règle générale, et qu'on peut raisonnablement en inférer que ce qui se passe là, se passe de la même manière au Nouveau-Brunswick, dans l'Île du Prince-Edouard et, sans doute aussi, dans cette province de Québec tant choyée, et dans tout le pays, généralement.

En conséquence, je crois qu'il est temps que ce comité témoin de sa haute désapprobation de ce tripotage—car ce n'est rien autre chose—qui a été mis au jour ce soir, et qu'il insiste pour que ce crédit soit diminué.

M. DAVIES (I. P. E.): Je demanderai à l'honorable ministre s'il n'est pas vrai que dans tous les contrats pour la construction d'édifices publics, il y a une clause stipulant que si des matériaux d'un prix moins élevé que ceux qui ont été demandés dans le contrat original sont substitués, une réduction proportionnelle sera faite dans le coût du contrat ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ne crois pas.

M. DAVIES (I. P. E.): Il y a une clause de ce genre dans certains contrats du gouvernement. Je l'ai vue, en particulier, dans des contrats imprimés de chemin de fer.

M. MULOCK : J'aimerais à savoir de l'honorable ministre des travaux publics s'il a fait des démarches pour s'assurer si la pierre de taille coûterait moins cher que le granit, et s'il en a fait, quelles sont-elles ?

Sir HECTOR LANGEVIN : L'architecte en chef m'a dit que cette pierre était aussi bonne et aussi durable que le granit, et que son apparence serait préférable. J'ai compris qu'une pierre était aussi bonne que l'autre, et qu'elles étaient d'égale valeur. S'il m'avait dit qu'elle valait moins, j'aurais naturellement exigé que les entrepreneurs fissent une réduction. Mais ce n'est pas ce qu'on m'a dit et je n'ai pas cru qu'il en fut ainsi, et je ne le crois pas encore.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je dois dire qu'entre le granit et la pierre de taille, je doute fort de la durabilité de la pierre de taille. Mais la pierre de taille se travaille plus facilement, et l'architecte en chef devrait savoir cela. Si je comprends bien, ce grès rouge provenait d'une carrière appartenant à Rhodes, Curry et Cie et qu'il ne leur coûtait que le prix de l'extraction. Il me semble qu'en cette question, les autres entrepreneurs ont été très in-

justement traités, parce qu'ils étaient prêts à fournir du granit aux conditions des devis. Quant au site, on a dit que le gouvernement avait là des lots qui restaient sans emploi, et qu'une grande partie de la ville et le quai public sont de l'autre côté. On m'a dit qu'on avait payé un lot \$3,300, pendant qu'un lot plus avantageux pouvait être acheté pour \$1,500, pendant que le lot du gouvernement, me dit-on—sauf correction—était plus avantageux que l'un et l'autre de ces deux lots, et qu'il aurait pu être utilisé et que cette dépense eût été épargnée. Outre le contrat et les lots, près de \$5,000 ont été perdues pour le pays. Je veux que cette question soit soumise à l'épreuve, et je propose que le crédit soit diminué jusqu'à concurrence de \$11,000.

M. MULOCK : J'ai demandé à l'honorable ministre s'il avait fait des démarches pour s'assurer si l'on pouvait se procurer de la pierre de taille à meilleur marché que le granit. Il importe beaucoup de savoir si la pierre de taille convient à ce genre de travaux ; mais si le ministre avait dépensé son argent et qu'il y eut eu une proposition de changer les matériaux, je suis convaincu qu'il se serait assuré si les matériaux substitués coûtaient plus ou moins cher que les matériaux en premier lieu spécifiés, et s'il eût constaté qu'ils coûtaient moins cher, il eût eu le soin de tirer profit du changement. Maintenant, je lui demande s'il a fait des démarches pour s'assurer si les matériaux substitués coûtent moins cher que le granit. Il était strictement de son devoir de s'en assurer, avant de payer l'article employé avec l'argent du public. C'est un abus de confiance de la part du ministre des travaux publics ; c'est une fraude de la part du ministre des travaux publics.

Quelques VOIX : A l'ordre ! à l'ordre !

Sir HECTOR LANGEVIN : L'honorable député s'oublie en ce moment. Il n'a pas le droit de parler ainsi à l'égard d'aucun membre de cette chambre, et probablement encore moins à l'égard d'un ministre de la Couronne qui a sa responsabilité. J'espère que l'honorable député retirera ces paroles.

M. MULOCK : Je les retirerai dans cette mesure : si l'honorable ministre, soit intentionnellement, soit par négligence, a laissé gaspiller l'argent public, je dis qu'aux yeux de la loi, c'est un abus de confiance, et tout abus de confiance, dans une cour d'équité, est une fraude légale, et jusque là—

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. MULOCK : Je suis dans l'ordre. Je suis ici pour protéger le trésor public, et je prétends défendre le trésor public. Nous avons un devoir à remplir, et nous n'entendons pas, même sous la dictée de la majorité, souffrir des abus de confiance.

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. MULOCK : J'oserais dire que les honorables membres de la droite n'aiment pas qu'on leur dise de pareilles choses, mais ils n'échapperont pas, ni par leur violence, ni par leur tapage. Nous voulons faire notre devoir ici, même si les ministres de la Couronne négligent leur devoir. L'honorable ministre n'a pas dit qu'il a fait les démarches que toute personne eût faites dans de pareilles circonstances. Je lui demande présentement s'il peut fournir la preuve qu'il a obtenu les avis d'un homme compétent pour s'assurer si les matériaux employés coûteraient aussi cher que ceux qui avaient